

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 12 avril 2019 à 20H30 sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, GUEULLET, RONCERET, DENIS mesdames DORIAT, EDELIN, AGUINET, DUPOUX, FAVIER

Excusés : Mesdames PARIS, BOYER, CHAPUT (pouvoir M JULIEN), Messieurs JUAN, VOLAT, CHERION (pouvoir Mme EDELIN)

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

Le précédent Procès-Verbal est voté à l'unanimité.

Daniel GUEULLET fait observer que sans sa présence et celle de Cendrine FAVIER le quorum ne serait pas atteint.

1) Budget 2019 de la commune

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 1 134 810 € avec un virement de 110 000 € à la section des investissements, et les recettes à 1 134 810 €. Les dépenses d'investissement sont prévues à 734 916 € (avec 143 500 € de restes à réaliser) et les recettes à 734 916 € (avec 94 500 € de restes à réaliser). En intégrant le budget Annexe de la Maison de Santé c'est près d'1,3 millions d'euros de budgétisé en investissement.

Au niveau du fonctionnement, la Dotation Forfaitaire est stable en 2019 à un peu plus de 108 000 € HT. Les dotations complémentaires de solidarité rurale et de péréquation sont en hausses à hauteur de 202 000 € contre 194 000 € en 2018. Le produit des taxes est estimé à 402 000 € contre 396 000 € en 2018.

Les subventions votées aux associations sont maintenues en 2019. A noter une légère revalorisation de 20 € attribuée à radio Qui Qu'en Grogne (de 80 € à 100 €).

Les élus proposent de maintenir les taux d'impositions à leur niveau de 2018.

- Taxe d'habitation 23.35% - Taxe foncière bâti 15.07 %

- Taxe foncière non bâti 29.83 %

Au niveau des dépenses de fonctionnements, seule la réalisation de la procédure de récupération des tombes entraine une dépense exceptionnelle de 20 000 € (rappel récupération de 68 tombes).

Les élus décident de la prise en charge à 50% de la part patronale concernant la prévoyance santé des agents communaux, ainsi que du passage de 25€ à 30 € d'une participation mensuelle à la mutuelle santé pour un coût global estimé à 1 500 €.

La maîtrise budgétaire de ces dernières années permet à la commune d'autofinancer un programme d'investissements ayant pour objectif l'attractivité du bourg :

- Réhabilitation de l'ancienne épicerie en multiservices pour un coût de 240 000 € HT avec 75 % de subventions (Etat 108 000 €, Département 72 000 €), dont les travaux ont commencé fin mars pour 3 mois.

- Achat de l'immeuble de La Grange du Couvent pour 50 000 € appartenant à Georgette et Gérard DUFREGNE dont la situation représente un intérêt pour la gestion foncière du bourg. Un emprunt financera cette opération.

- Réhabilitation de l'ancien presbytère en maison de santé pour un coût estimatif de 588 000 € HT financé à 80 % par des subventions, un reste à charge pour la commune de 117 600 € (12 600 € de fonds propres, 105 000 € d'emprunt remboursé par les loyers). En complément des fouilles archéologiques sont susceptibles de se dérouler autour du presbytère en suivi des réseaux dans la zone de l'ancien Cloître. Une somme est budgétisée en dépense avec des demandes de subventions possibles auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

- Rénovation du plateau sportif pour un coût d'environ 100 000 € HT : réfection pelouse du stade, éclairage petit stade d'entraînement, aménagement terrain de pétanque, réalisation socle pour pause d'un city stade par la communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, pose d'agrées (vélo, barres sportives...).

Au niveau de la voirie, 50 000 € de travaux seront réalisés par le syndicat de voirie d'Ygrande avec prise en charge à hauteur de 30% par le Département.

Les élus renouvellent une ligne de trésorerie pour 2019 à hauteur de 200 000 €.

Vote pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 (Daniel GUEULLET au motif d'absence de réunion de la commission chemin)

2) Budget2019 du contrôle Technique

Les élus votent à l'unanimité le budget du contrôle technique pour l'année 2019. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont prévues à 27 555 € tandis que les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 19 194 €.

3) Budget 2019 de la Maison de Santé

Les élus votent à l'unanimité le budget de la Maison de Santé pour l'année 2019. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont prévues à 14 000 € correspondant aux intérêts de l'emprunt et à la prise en charge d'une assurance dommage-ouvrage à hauteur de près de 9 512 €, tandis que les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 705 152 €.

Les travaux doivent prochainement débiter.

Une réunion avec les communes accueillant les maisons de santé du territoire intercommunal (Buxières les Mines, Bourbon l'Archambault, Saint-Menoux, Ygrande) se déroulera le 30 avril.

4) Services techniques

La municipalité décide de créer un emploi à mi-temps pour les vacances de juillet Août au sein des services techniques de la commune.

5) Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

- Etude en cours pour une mutuelle santé de territoire
- Convention signée avec la CPAM pour la couverture des personnes en difficultés
- Réunion sur le territoire 0 chômeur de longue durée à destination principalement des élus le 15 avril à 20h à Tronget
- Réunion publique sur l'Atlas de la biodiversité communale le 16 avril à Cressanges à 18h30.

Divers

- Lecture d'un courrier de Monsieur ROY concernant le stationnement rue des Granges.
- Compte rendu par Micheline DORIAT de l'AG de l'épicerie solidaire.

Fin de la séance 23h20

